



AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 267

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere :

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Barkmere adoptera à sa séance ordinaire qui se tiendra le 12 février 2022 à 10h00 par voie de visioconférence, un règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal.

Ce règlement vise à remplacer le règlement numéro 246 en vigueur depuis le 10 septembre 2018. En effet, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : « *Toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification* ».

Un projet dudit règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2022.

Résumé du projet de règlement :

Les dispositions du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux visent à édicter les valeurs de la Ville ainsi que les règles de conduite que ceux-ci doivent respecter.

Les valeurs véhiculées par la Ville de Barkmere sont les suivantes :

- L'intégrité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la Ville et les citoyens
- La loyauté envers la Ville
- La recherche de l'équité

Les règles de conduites édictées visent à prévenir les conflits d'intérêt, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance et autres inconduites, incompatibles avec la fonction d'élu municipal.

Le code édicte de plus les règles relatives à l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels et les règles d'après-mandat applicables aux élus.

Toute personne intéressée peut prendre communication du projet de règlement précité sur le site Internet de la Ville, de même qu'en tout temps pendant les heures ouvrables au bureau municipal.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 31^e jour du mois de janvier 2022.

Martin Paul Gélinas
Directeur général et secrétaire-trésorier